



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

TABLE RONDE :

Apprendre avec le patrimoine culturel immatériel dans le domaine de l'éducation

Événement en marge de la onzième session du
Comité intergouvernemental de sauvegarde du
patrimoine culturel immatériel

Note de synthèse

- Date et heure :** mardi 29 novembre 2016 de 13h15 à 14h30
- Lieu :** Salle de conférence 1, Centre de conférences de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
- Langues :** anglais avec interprétation en français
- Organisateurs :** Section du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)
- Contexte :** L'éducation peut jouer un rôle précieux dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, notamment par le biais des enseignants. C'est la raison pour laquelle la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel comporte une référence à « la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle » dans le cadre des mesures de sauvegarde proposées (article 2.3). En conséquence, les Etats parties sont encouragés à assurer, au sein de leurs systèmes et politiques d'éducation respectifs, le « respect » et la « mise en valeur » du patrimoine culturel immatériel dans la société (Directives opérationnelles, paragraphe 180).
- De même, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 cible « la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable » pour atteindre l'Objectif 4, qui vise à assurer à tous une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.¹ A cet égard, le patrimoine culturel immatériel peut constituer une ressource incroyablement riche. C'est pourquoi l'UNESCO promeut son inclusion dans toutes les disciplines pertinentes des programmes éducatifs et encourage les pays à exploiter pleinement le potentiel des modes et méthodes traditionnels de transmission du patrimoine culturel immatériel au sein de leurs systèmes éducatifs.²
- L'UNESCO a mis sur pied plusieurs initiatives axées sur le rapprochement du patrimoine culturel immatériel et de l'éducation.³ Plus récemment, en 2015, l'UNESCO a lancé deux initiatives sur l'apprentissage avec l'aide du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle. La première, intitulée 'Apprendre avec le patrimoine

¹ A/RES/70/1* – *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*.

² *Patrimoine culturel immatériel et Développement durable*. Brochure disponible sur : <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/kit>

³ De telles initiatives incluent, par exemple, la Réunion d'experts UNESCO-ACCU sur la transmission et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel via l'éducation formelle et non formelle, Chiba, Japon, 21 au 23 février 2007; Patrimoine culturel immatériel, Éducation et Musées, Observatoire de l'UNESCO pour les arts dans l'éducation ; et Patrimoine culturel immatériel et éducation : Expériences, bonnes pratiques, enseignements tirés, Huitième réunion annuelle du réseau d'experts du patrimoine culturel immatériel du Sud-Est européen, Limassol, Chypre, 15 et 16 mai 2014.

immatériel pour un avenir durable', a impliqué quatre projets pilotes en Asie (Pakistan, Palau, Ouzbékistan et Vietnam). Dans chacun de ces pays, l'équipe a travaillé au renforcement des capacités des enseignants dans le but d'intégrer dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage le patrimoine immatériel et les principes de l'éducation au développement durable.⁴

La seconde initiative, également centrée sur la région Asie-Pacifique, était un symposium régional destiné à promouvoir l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans l'enseignement supérieur au niveau du troisième cycle.⁵ Il est prévu que les travaux sur ces deux initiatives se poursuivent par exemple par un second symposium régional sur le patrimoine culturel immatériel dans l'enseignement supérieur planifié en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Plusieurs pays d'Afrique ont pris des mesures pour intégrer le patrimoine culturel immatériel dans l'éducation.⁶ À l'échelle régionale, l'Union africaine a adopté la Charte de la renaissance culturelle africaine, à travers laquelle les Etats s'engagent, entre autres, en faveur de « l'accès de toutes les composantes de la population à l'éducation et à la culture » ainsi qu'à « [p]rotéger et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel ». ⁷ En outre, l'Union africaine a fait figurer la culture et l'éducation en bonne place de son 'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons'.⁸

L'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), qui vise à fortifier le développement des enseignants en Afrique, jouit déjà d'une certaine expérience en la matière pour ce qui est de l'intégration du patrimoine culturel immatériel. Engagé, l'Institut est bien placé pour jouer un rôle moteur dans ce domaine.

Objectif : Le but de cet événement parallèle est de partager les récentes expériences de l'UNESCO et des Etats parties en matière de patrimoine culturel immatériel dans l'éducation, d'encourager la discussion et de susciter de l'intérêt et des idées en vue de futurs travaux sur le sujet, tels que des *policy briefs* ou des projets opérationnels.

Participants : Représentants des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ONG accréditées, facilitateurs du réseau de l'UNESCO et experts individuels seront présents à la onzième session du Comité intergouvernemental s'intéressant au patrimoine culturel immatériel et à l'éducation.

Format : La table ronde de 75 minutes inclura des remarques liminaires de la part de l'UNESCO, à la suite de quoi un modérateur animera une **séance de discussion de type questions/réponses**.

Modérateur : • **Jyoti Hosagrahar**, Directrice, Division pour la créativité

⁴ Pour en savoir plus, voir : <http://www.unescobkk.org/culture/ich/ichesd/>

⁵ Pour plus d'informations, dont la note contextuelle, voir : http://www.unesco.org/culture/ich/fr/evenements?meeting_id=00504

⁶ Examen des rapports des États parties sur la mise en œuvre de la Convention et sur l'état actuel d'éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (Document ITH/15/10.COM/6.a).

⁷ *Charte de la renaissance culturelle africaine*. Disponible sur :

<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Dakar/pdf/CharteRenaissanceCulturelleAfricaine.pdf>

⁸ Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Documents disponibles sur : <http://agenda2063.au.int/en/documents/list-all-documents-agenda-2063-15-july-2016>

Orateurs :

- **Yumiko Yokozeki**, Directrice, Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)
- **Mahama Ouedraogo**, Directeur par intérim, Département des Ressources humaines, de la science et de la technologie, Commission de l'Union africaine
- **Tim Curtis**, Secrétaire, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- **Sajida Vandal**, Facilitatrice de l'UNESCO, Projet « Apprendre avec le patrimoine culturel immatériel pour un avenir durable » : le cas du Pakistan
- **Nigel Encalada**, Directeur, Institut de la recherche sociale et culturelle de l'Institut national de culture et d'histoire, l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans les programmes scolaires du Belize
- **John De Coninck**, Conseiller technique, Fondation interculturelle d'Ouganda